

PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

ARRÊTÉ 310/DAC du 30 MARS 2010

portant délégation de signature à Madame Florence GENDRIER, directrice des affaires culturelles

LE PRÉFET DE MAYOTTE
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU le code de justice administrative ;
- VU le code du patrimoine ;
- VU le code de l'urbanisme ;
- VU le code de l'environnement ;
- VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au département de Mayotte ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relative à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n° 2016-385 du 29 mars 2016 portant création de la direction des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU le décret du 28 mars 2018 du Président de la République portant nomination de monsieur Dominique SORAIN, en qualité de Préfet de Mayotte, délégué du gouvernement ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de monsieur Eric de WISPELAERE, sous-préfet, hors classe, en qualité de secrétaire général de la Préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 11 janvier 2017 portant nomination de monsieur Dominique FOSSAT, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté n° MCC-0000026015 du 23 mars 2018 du ministère de la culture portant affectation par voie de détachement monsieur Soulaïmana BACO OUSSENI, attaché territorial de la ville de Bandraboua, en

qualité de responsable des affaires générales à la direction des affaires culturelles de Mayotte à compter du 1^{er} avril 2018 ;

- VU l'arrêté n° MCC-0000014138 du 23 mars 2017 de la Ministre de la culture et de la communication portant affectation par voie de détachement madame Claude HAMEL, attachée d'administration d'État, en qualité de conseillère action culturelle et politiques interministérielles à la direction des affaires culturelles de Mayotte à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- VU l'arrêté interministériel en date du 5 juillet 2017 portant nomination de madame Florence GENDRIER, inspectrice et conseillère de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle, en qualité de directrice des affaires culturelles de Mayotte ;
- VU l'arrêté n°MCC-0000018086 du 24 juillet 2017 de la Ministre de la culture plaçant en position de détachement sur l'emploi de directrice des affaires culturelles de Mayotte madame Florence Gendrier à compter du 5 juillet 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°468/SG/2017 du 05 mai 2017 portant délégation de signature à monsieur Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n°62/SG/2017 chargeant monsieur Dominique FOSSAT, des fonctions de secrétaire général adjoint de la préfecture de Mayotte ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 362/DAC/2017 du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Florence GENDRIER, directrice des affaires culturelle ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

ARRETE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Florence GENDRIER, directrice des affaires culturelles, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions :

- Tous documents administratifs et correspondances relevant de ses attributions,
- L'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement de la mission et des subventions aux associations dans la limite des crédits délégués par le ministère de la culture et de la communication sur les programmes 131, 175, 180, 224 et 334 de la mission culture, et sur le programme 123 du ministère des outre-mer pour le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GENDRIER, directrice des affaires culturelles, délégation de signature est donnée à Mme Claude HAMEL, conseillère action culturelle et éducation artistique et à Soulaïmana BACO OUSSENI, responsable des affaires générales, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous documents administratifs et correspondances et l'engagement et la liquidation des dépenses de fonctionnement de la mission et des subventions aux associations dans la limite des crédits délégués par le ministère de la culture et de la communication sur les programmes 131, 175, 224 et 334 de la mission culture et sur le programme 123 du ministère des outre – mer pour le fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels.

Article 3. – L'arrêté n° 362/DAC/2017 du 26 avril 2017 portant délégation de signature à madame Florence GENDRIER, directrice des affaires culturelles est abrogé.

Article 4. – Le secrétaire général de la préfecture de Mayotte et la directrice des affaires culturelles de Mayotte sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet,

